

## COMPTE-RENDU SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2016

---

### Sont présents :

Christian LESCOULIÉ - François LAPEYRE - Sylvain BASLY - Isabelle BRIDOUX - Marie-Françoise COSTEDOAT - -  
Dolorès COURRAUD - Jean-Jacques LARQUIER - Frédéric MARQUEBIELLE - Pascal RÉGIN - Nicole DEMANUEL.

Excusés : Jean- GALARDI.

M. le Maire ouvre la séance à 20 H 40.

\*

\*\*

Aucune observation à formuler sur le fond.

Sylvain Basly fait remarquer que le compte-rendu n'a été diffusé que la veille de cette réunion. Le travail au secrétariat ne nous a pas permis une diffusion avant mais le suivant arrivera dans les délais.

### II - Délibérations :

- A) **Restitution et ajout de compétences** il s'agit de retirer les compétences « fonctionnement de la bibliothèque intercommunale -relais livre en campagne » et « adhésion à la démarche – transport à la demande – proposée par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques » -et d'ajouter la compétence « prise en charge de la participation du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour les communes membres de la Communauté de Communes »

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du canton d'Arzacq** (en raison de la fusion prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2017) : délibération votée à l'unanimité.

- B) **Dissolution du CCAS de la Commune** au 31/12/2016. (le CCAS est facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants) Les attributions sont attribuées au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la communauté de communes d'Arzacq : délibération votée à l'unanimité.

- C) **Adhésion aux 2 contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 4 ans : Le maire rappelle les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale des fonctionnaires. Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance : le conseil municipal approuve l'adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le CDG : délibération votée à l'unanimité.

- D) **Remboursement frais de déplacement du personnel** : délibération mise en attente. Sera examinée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

- E) **Dans le cadre de l'avancement de grade de l'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe - taux de promotion pour cadres d'emplois et création/suppression d'emploi.**

Le Maire demande au Conseiller Municipal, Frédéric Marquebielle de quitter la séance, comme il se doit.

Cathy Marquebielle était promouvable au 1er avril 2016. Sylvain Basly et M. le Maire ont rencontré les autres maires qui emploient Cathy. Tous les maires sont d'accord pour son avancement. Un changement de grade à compter du 1er décembre 2016 est proposé : délibération votée à l'unanimité.

- F) **Plateforme SIG (Système d'Information Géographique) intitulée Géo64** : en remplacement de Matrix. Géo64 met à disposition des collectivités un ensemble d'informations (fond topographique, plan et matrice cadastrale, photos aériennes) de fonctionnalités (exemple gestion du cimetière, plans d'adressage des voies..) : délibération votée à l'unanimité.

- G) **Tarif repas cantine scolaire** à compter du 01/01/2017.

a) 500 repas ont été servis au mois de septembre et 287 repas au mois d'octobre (vacances de la Toussaint). 3 postes de dépenses : Carrefour Contact, la boucherie et la boulangerie pour un coût d'achat des denrées de 1 110,60 € pour le mois de septembre et de 617 € pour le mois d'octobre. Pour exemple : au mois d'octobre, le repas a coûté à la Commune 2,39 € en tenant compte uniquement de l'achat des denrées et 4,60 € avec les frais de personnel. Ne sont pas pris en compte les frais de gaz, eau, électricité, entretien des salles, divers achats de vaisselles, etc.)

b) Info : dans certaines communes voisines, les prix, pour les locaux, vont de 3 € à 3 € 50, pour les extérieurs, le prix s'élève à 4.60 € (commune Arzacq).

M. le Maire propose les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2017 : **2,75 €** pour les locaux, **3,35 €** pour les extérieurs : Délibération votée à l'unanimité.

M. le Maire propose également un autre mode de fonctionnement : le personnel enregistrera le nombre de repas et un titre de recette sera adressé aux familles en fin de mois pour règlement des repas.

c) Nous prendrons comme référence les communes d'Arzacq et celle de Mazerolles : pour la garderie un montant forfaitaire pour le matin et un autre pour l'après-midi. La commission des affaires scolaires nous préparera ce nouveau dispositif afin de le présenter au prochain conseil puis aux parents d'élèves et au personnel.

### III - Divers :

#### Urbanisme :

↪ Un CU pour 4 lots a été délivré à Mme Davezies.

↪ La maison Domenech est toujours en vente.

Le taux du crédit est descendu à 0,68 % pour un emprunt de 23 000 €.

#### Cérémonie du 11 novembre :

↪ Présence des membres du conseil municipal souhaitée à 9 H 45.

#### Questions diverses :

↪ samedi 19 novembre : les parents d'élèves organisent une soirée orientale avec repas (couscous) ;

↪ vendredi 25 novembre : réception à Navarrenx à 18 H 30 à l'occasion du village fleuri ; François Lapeyre accompagnera Monsieur le Maire.

↪ vendredi 25 novembre : 2 chorales viendront chanter dans le foyer ; Jean-Jacques Larquier s'occupera de la logistique avec l'association « Loisirs et Culture »

↪ le test "fumée" a été réalisé : de la fumée sort de la double cloison dans le secrétariat de la mairie ; il faudra casser une partie de la cloison afin de trouer la canalisation d'évacuation.

↪ les travaux à l'école sont terminés (devis : 143 000 € TTC ; réalisation : 139 000 € TTC subventionnés à 60 %) ;

↪ les travaux à l'église sont également terminés : 60 % de subventions ;

↪ les travaux devant le garage Boutet ont commencé : Pose de barrières de protection sur la Route de Pau, le Conseil Départemental a commencé les travaux devant le garage Boutet

↪ François Lapeyre informe l'assemblée qu'une formation de recyclage pour l'utilisation du défibrillateur va être mise en place et souhaite savoir quelles sont les personnes qui seraient intéressées. M. le Maire souhaite que le personnel de la mairie y assiste. Se proposent ensuite : Pascal Régin, Marie-France Costedoat, Frédéric Marquebielle et François Lapeyre ; il faudra convenir d'une date avec le service incendie et son responsable, Pascal Cottard. François Lapeyre s'en charge.

↪ M. le Maire demande à Sylvain Basly de prévoir les entretiens professionnels du personnel, avant le 15 décembre 2016.

M. le Maire lève la séance à 22 H 00.

Vu le Maire

